

Pour les besoins de ce Mémorandum d'Entente:

- (a) La Région des îles du Pacifique signifie la zone entre le Tropique du Cancer et 60 degrés de latitude Sud et entre 130 degrés de longitude Est et 120 degrés de longitude Ouest.
- (b) Les Etats et Territoires de la Région des îles du Pacifique sont comme suit:
 - 1. Australie
 - 2. Iles Cook
 - 3. Etats fédérés de Micronésie
 - 4. Fidji
 - 5. Polynésie française
 - 6. Kiribati
 - 7. Iles Marshall
 - 8. Nauru
 - 9. Nouvelle-Calédonie
 - 10. Nouvelle-Zélande
 - 11. Niue
 - 12. Palau
 - 13. Papouasie Nouvelle-Guinée
 - 14. Ile Pitcairn
 - 15. Samoa
 - 16. Iles Salomon
 - 17. Tokelau
 - 18. Tonga
 - 19. Tuvalu
 - 20. Etats-Unis d'Amérique y compris Samoa américaine, Guam et Iles Mariannes du Nord
 - 21. Vanuatu
 - 22. Wallis et Futuna